

Les prestations vieillesse du RSI en 2007

Les prestations vieillesse des régimes du RSI ont connu à nouveau en 2007 une croissance élevée (+4,6%), même si elle est moins forte que celle de l'année 2006 (+4,9%), qui marquait l'arrivée à l'âge de 60 ans de la 1^{ère} génération du baby-boom. La hausse des prestations en 2007 est toujours soutenue par un effet démographique important.

Durant l'année 2007, les régimes vieillesse des artisans et des commerçants ont versé 7,2 milliards d'euros aux pensionnés du RSI. La part des régimes de base par rapport aux régimes complémentaires est prépondérante puisqu'ils servent 84% de la masse globale des pensions (79% pour les artisans et 90% pour les commerçants).

De fait, les régimes vieillesse de base (+4,2%) contribuent largement à la croissance des prestations servies. Les prestations de droit direct contributif (+5,6%) concourent pour une grande part à cette variation, leur poids s'élève à 82% de l'ensemble des prestations contributives.

Le régime complémentaire des artisans connaît une évolution comparable à celle du régime de base (resp. +5,8% et +5,4%), tandis que les prestations du nouveau

régime complémentaire obligatoire des commerçants croissent à un rythme rapide (+8,1%). Mais cet effet est dû à la création récente du régime (2004) et à la progression soutenue des droits repris de l'ancien régime des conjoints (antérieur à 2004).

PRESTATIONS VIEILLESSE DE BASE

En 2007, les charges de prestations augmentent de 5,4% pour les artisans et de 3,2 % pour les commerçants. Même si la croissance s'infléchit (les évolutions en 2006 s'élevaient respectivement à 5,7% et 3,5% et la revalorisation était identique en 2006 et 2007), cette évolution est comparable à celle de l'année 2006, avec des effets démographiques qui prédominent.

Dans les deux régimes, les pensions de droit direct enregistrent de plus fortes évolutions que celles de droit dérivé.

L'évolution des droits directs contributifs (+6,4 % pour les artisans et 4,3 % pour les commerçants), dépend de deux facteurs, l'effet démographique et l'évolution de la pension moyenne, qui intègre elle-même l'effet des revalorisations.

Prestations servies par les régimes de base en 2007

| Millions d'euros | Artisans | | Commerçants | |
|---|------------|---------------------|-------------|---------------------|
| | Année 2007 | Evolution 2007/2006 | Année 2007 | Evolution 2007/2006 |
| Prestations légales | 2 749 | 5,4% | 3 355 | 3,2% |
| - dont prestations contributives | 2 643 | 5,6% | 3 234 | 3,3% |
| dont pensions contributives de droit direct | 2 167 | 6,4% | 2 496 | 4,3% |
| dont pensions contributives de droit dérivé | 417 | 3,0% | 577 | 1,3% |
| - dont prestations non contributives | 102 | 1,3% | 120 | 1,2% |

Sources : RSI / DCF

Les pensions de droit direct

La croissance des prestations de droit direct s'explique principalement par celle de la population des retraités. Dans le cas des artisans, elle est accentuée par la progression des pensions moyennes réelles. A l'inverse, les pensions moyennes réelles des commerçants diminuent et contrecarrent l'effet démographique.

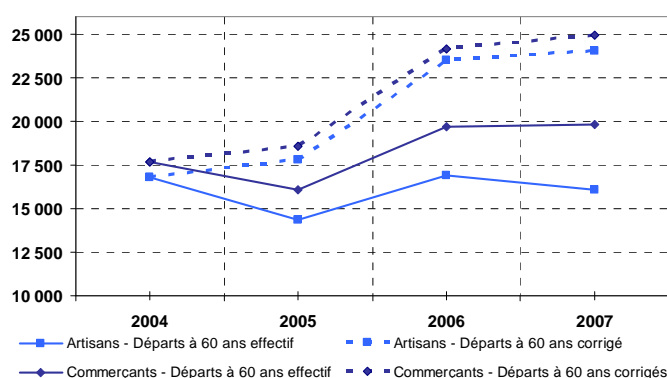
Une démographie dynamique

En 2007, le nombre de retraités de droit direct artisans croît de 3,4% (contre 3,5 % en 2006) et de 2,6 % pour les commerçants comme en 2006.

L'année 2006 a marqué pour les artisans et les commerçants, comme pour le reste de la population française, l'arrivée à l'âge de 60 ans de la génération 1946, première génération du baby-boom. La génération 1947 est plus importante encore (+4,6%) et la forte augmentation du flux 2006 (retraite anticipée et génération 1946, première génération du baby boom) pèse en année pleine sur l'évolution des effectifs de retraités.

En 2007, les nouveaux retraités de droit direct sont aussi nombreux qu'en 2006 pour les artisans. Chez ces derniers, une part non négligeable de la génération 1947 a bénéficié de la retraite anticipée, mesure qui a permis d'étaler les flux de départs en retraite sur la période 2004-2007.

Evolution du nombre de départs en retraite à 60 ans par génération, effectif et corrigé des départ anticipés



Lecture : en 2007, pour les artisans, près de 24.000 départs à 60 ans auraient été enregistrés en l'absence de retraite anticipée (on fait l'hypothèse que tout départ anticipé aurait été pris à 60 ans).

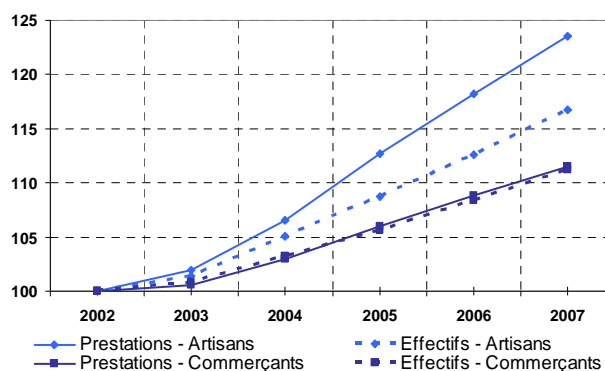
Sources : RSI / FNS artisans, RSI / Fichiers actuariels commerçants.

Pour les commerçants, ces flux sont en légère hausse (+0,4%). L'importance de la génération 1946 est apparente en 2006 à travers les nombreux départs à 60 ans, mais on la retrouve aussi en 2007 à travers les départs à 61 ans. Les commerçants, relativement aux

artisans, ont tendance à retarder leur âge de départ en retraite. Ainsi, l'âge moyen de départ en 2007 est de 60,3 ans pour les artisans et de 61,5 ans pour les commerçants. Il est en diminution pour ces derniers (61,8 ans en 2006), sous l'effet notamment, des départs en retraite de la génération 1946.

Les départs en retraite avant 60 ans évoluent de 1,2% pour les artisans et de 1,4% pour les commerçants. Pour l'année 2007, on compte 10.921 départs en retraite anticipée pour les artisans et 6.889 pour les commerçants.

Evolution des effectifs et des masses de prestations de droit direct corrigées des revalorisations (base 100 : 2002)



Un effet « prestation moyenne » positif pour les artisans, négatif pour les commerçants

Comme pour l'année 2006, les évolutions de pensions moyennes pour l'année 2007 sont très différentes entre les artisans et les commerçants : la pension moyenne des artisans augmente de 2,8% contre 1,1% pour les commerçants. Cette hausse de la pension moyenne intègre une revalorisation des pensions de +1,8%.

Chez les artisans, l'évolution de la pension moyenne est donc supérieure à la revalorisation, ce qui s'explique par l'arrivée de nouveaux retraités bénéficiant d'une pension moyenne supérieure de 10% à celle des anciens retraités.

Montant moyen mensuel de l'avantage principal de droit direct servi par les régimes de base

| | Artisans | | Commerçants | |
|----------------------------|----------|---------------------|-------------|---------------------|
| | 2007 | Evolution 2007/2006 | 2007 | Evolution 2007/2006 |
| Ensemble des bénéficiaires | 311 € | 2,8% | 271 € | 1,1% |
| Liquidants de l'année | 342 € | 0,7% | 255 € | -0,5% |

L'avantage principal constitue l'élément de base de la pension, il ne comprend ni les majorations, ni les allocations. Les bénéficiaires sont présents au 31 décembre de l'année. Sources : RSI / DWH artisans et fichiers actuariels commerçants.

La réforme de 2003 explique en partie cette forte évolution de la pension moyenne. Le changement de la méthode de calcul du RAM l'a alors fait progresser significativement. Depuis l'année 2004, l'écart entre le RAM des nouveaux retraités d'une année et celui des anciens retraités s'amenuise mécaniquement, il est de 9% pour l'année 2007 (Cf. encadré).

La réforme de 2003 a également introduit le dispositif de la surcote, susceptible d'augmenter la pension moyenne des nouveaux retraités par rapport aux anciens retraités. 9% des nouveaux retraités artisans pour l'année 2007 sont concernés par la surcote, qui augmente de près de 5% le montant de la pension d'un bénéficiaire. Leur RAM moyen est bien supérieur à celui des non bénéficiaires de la surcote. A noter enfin que cette majoration touche principalement des retraités bénéficiant de pensions relativement élevées au RSI du fait de carrière non salariée plus longue que la moyenne des nouveaux retraités.

La pension moyenne des nouveaux retraités est en légère progression (+0,7%) alors même que

la durée d'assurance après 1973 des artisans (l'alignement sur le régime général date de 1973), est en diminution (-1%) et que le RAM moyen diminue de 1,3%. Cette baisse serait compensée par l'effet du minimum contributif (dont le nombre de bénéficiaires croît entre 2006 et 2007).

La tendance globale pour les artisans est depuis 2002 à l'amélioration de la pension moyenne réelle (corrigée des revalorisations), qui est tirée vers le haut par une pension des nouveaux retraités supérieure, conséquence des mesures de la réforme de 2003 (Cf. graphique page 4). Cependant, leur pension moyenne est sur une pente déclinante sur les trois dernières années. La hausse de la pension moyenne des artisans risque donc de s'amenuiser à moyen terme.

Chez les commerçants, la pension moyenne des nouveaux retraités est inférieure de 6% par rapport à l'ensemble des retraités et cela malgré les mêmes effets de la réforme 2003. Ainsi, hors revalorisation la pension moyenne des retraités commerçants est en diminution.

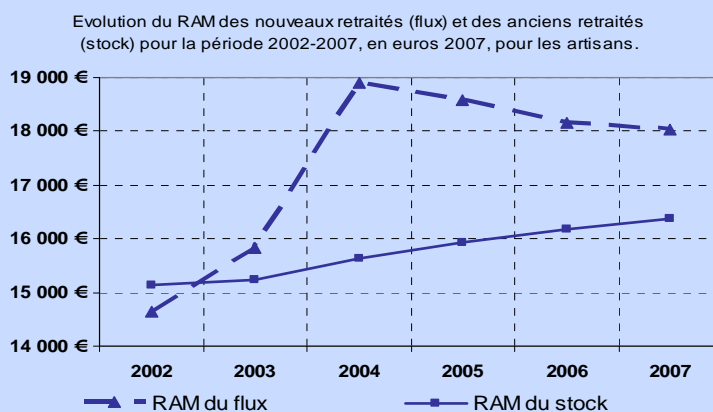
Le RAM a connu une augmentation importante en 2004

Le revenu annuel moyen (RAM) est un élément de calcul de la retraite de base. Il a connu deux changements importants au cours des récentes réformes. D'une part, la réforme de 1993 a institué le passage progressif des 10 meilleurs revenus annuels entrant dans le calcul de la moyenne, aux 25 meilleurs d'ici 2013. D'autre part, la réforme de 2003 a harmonisé les modalités de choix des meilleures années entre mono-pensionnés et poly-pensionnés. Avant 2003, pour une durée d'assurance équivalente tous régimes confondus, le nombre des meilleures années retenues pour un poly-pensionné était supérieur à celui d'un mono-pensionné. Cette situation devenait d'autant plus pénalisante pour ces assurés avec l'allongement progressif depuis 1994, de 10 à 25 ans de la période retenue pour le calcul du RAM.

Avec la réforme de 2003, chaque régime calcule désormais son salaire ou son revenu moyen sur un nombre d'années proportionnel à la durée d'assurance dans celui-ci, c'est-à-dire en rapportant cette durée à la durée totale d'assurance tous régimes alignés confondus. En définitive, le nombre des meilleures années retenu après la réforme de 2003 est moindre qu'auparavant, ce qui a contribué à augmenter le revenu moyen.

Ainsi en 2004, le RAM des nouveaux retraités artisans a connu une hausse de près de 20% par rapport à l'année 2003. La proratisation du RAM contribue bien sûr pour une grande part à cette croissance, les poly-pensionnés représentant plus de 98% des nouveaux retraités du RSI en 2007. Dans une moindre mesure, cette hausse peut aussi être rattachée à la mise en application en 2004 des retraites anticipées. On sait en effet que les bénéficiaires du départ en retraite avant 60 ans disposent de RAM relativement élevés. Par la suite, le RAM a connu une baisse pour les années 2005 à 2007. Cette baisse se rapporte à l'allongement de la période retenue pour son calcul (de 17 en 2005 à 19 années en 2007).

En 2007, le RAM des nouveaux retraités de l'année s'élève à 18.043€ pour les artisans et à 16.273€ pour les commerçants.



Source : RSI / Entrepôt artisans

N°24 – octobre 2008

Pourtant, comme pour les artisans, la proratisation du RAM issue de la réforme de 2003 a entraîné une hausse du RAM des nouveaux retraités, cette hausse se traduisant par un écart de +5% relativement aux anciens retraités. Par ailleurs, 11% des nouveaux retraités commerçants de l'année 2007 partent en retraite en bénéficiant de trimestres de surcote.

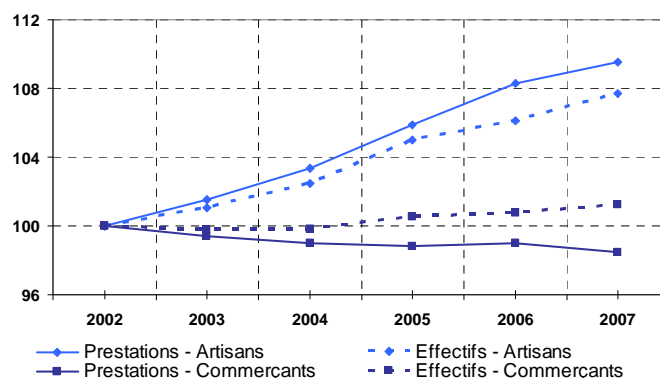
Mais ces nouveaux retraités ont malgré tout des durées d'assurance inférieures à celles de leurs aînés et ils partent plus souvent avec une décote de leur pension.

La pension moyenne des nouveaux retraités commerçants est d'ailleurs en diminution de 0,5% en 2007. Tandis que leur RAM augmente (+0,9%), la durée d'assurance dans le régime et la fréquence de liquidation au taux plein diminuent (respectivement -1,9% et -0,3%).

La pension moyenne de stock des commerçants suit depuis 2002 une tendance globale caractérisée par une diminution des pensions réelles, même si la réforme de 2003 a pu enrayer quelque peu cette diminution. Les retraités qui décèdent ont en effet une pension supérieure à celle des nouveaux retraités.

joue alors faiblement, tandis que les pensions moyennes réelles diminuent.

Evolution des effectifs et des masses de prestations de droit dérivé corrigées des revalorisations (base 100 : 2002)



Une démographie alourdie par l'abaissement de la condition d'âge

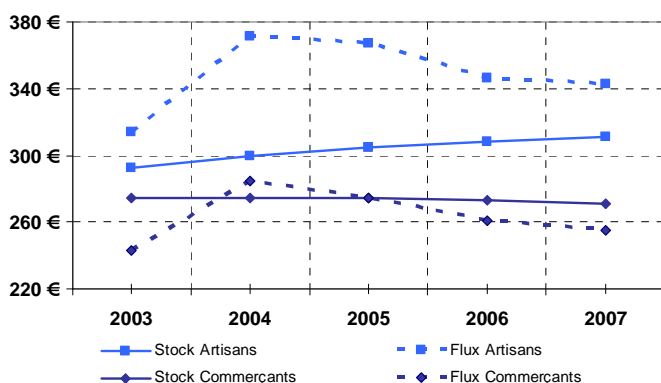
La réforme des retraites d'août 2003 a modifié les règles relatives aux pensions de réversion des régimes de base, pour une mise en œuvre dans le courant de l'année 2005. Avec l'abaissement de la condition d'âge pour bénéficier d'une pension de réversion, la réforme a ouvert ce droit à une population plus large. A contrario, de nouvelles conditions de ressources plus restrictives viennent alléger les dépenses engendrées par l'ouverture du droit à la réversion aux personnes de moins de 55 ans.

Jusqu'en 2004, le nombre de nouveaux retraités de droit dérivé était à la baisse chez les commerçants et au contraire à la hausse chez les artisans. L'abaissement de la condition d'âge a entraîné une forte augmentation du flux de nouveaux bénéficiaires de droits dérivés en 2005 et en particulier pour le régime des artisans (+22% et +8% pour les commerçants). Alors qu'en 2006, les attributions de pensions de réversion ont diminué dans les deux régimes pour revenir au niveau de 2004, elles sont de nouveau en progression en 2007 (+10%). La raison de cette hausse tient à l'ouverture en juillet 2007 des droits à la réversion aux personnes âgées de 51 ans.

Pour les artisans, le nombre global de retraités de droit dérivé est en hausse en 2007 (+1,5%) et s'inscrit dans une tendance comparable depuis 2002. Cette croissance démographique contribue largement à augmenter le niveau des prestations, compte tenu de la revalorisation.

Quant aux commerçants, ils voient le nombre de leurs pensionnés de droit dérivé progresser légèrement en 2007 (+0,5%), la tendance depuis 2002 étant à la

Evolution des pensions moyennes réelles de l'avantage principal de droit direct en euros 2007, pour les nouveaux retraités (flux) et l'ensemble des retraités (stock)



Les pensions de droit dérivé

En 2007, les prestations contributives de droit dérivé représentent 18% de l'ensemble des prestations contributives de base.

Les prestations de droit dérivé des artisans et des commerçants évoluent différemment sur la période récente. Leur croissance en 2007 est relativement soutenue pour les artisans (+3,0%) et principalement portée par l'effet démographique. Elle est peu dynamique (+1,3%) et progresse moins que la revalorisation (+1,8%) pour les commerçants. La démographie des retraités

stagnation. Toutefois, cette hausse ne tire pas vers le haut le niveau des prestations hors revalorisation, l'effet de la pension moyenne joue en sens contraire et prédomine.

Une baisse de la pension moyenne, impactée par la réforme

Les nouveaux retraités de droit dérivé de l'année 2007 perçoivent des pensions moins élevées que l'ensemble des retraités (inférieures de 10% pour les artisans et de 7% pour les commerçants). Cet écart, qui s'observe pour la 1^{ère} année chez les artisans et depuis 2005 chez les commerçants, peut s'expliquer en partie par l'abaissement de la condition d'âge et la modification des conditions de ressources.

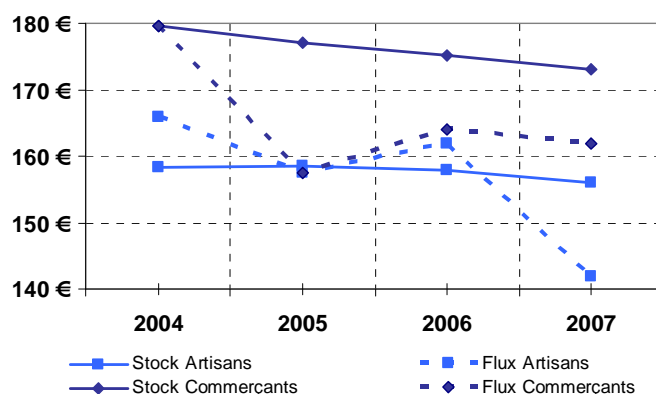
Depuis le 1^{er} juillet 2005, les veufs ou veuves de moins de 55 ans peuvent prétendre à une pension de droit dérivé. Globalement, ces jeunes prestataires perçoivent des montants de pension de réversion encore plus faibles que les autres, en raison d'une plus courte durée d'activité de leur conjoint, le plus souvent décédé jeune. En moyenne, leur pension s'élève à 92 euros dans le régime artisanal et 88 euros dans le régime commercial/industriel.

D'autre part, la pension de réversion, soumise à conditions de ressources pour l'ouverture et le service du droit, est devenue une pension différentielle et peut être réduite en fonction des ressources.

La faiblesse des pensions des nouveaux retraités pèse sur la moyenne des pensions de l'ensemble des retraités de droit dérivé qui augmentent cependant +0,8% pour les artisans et +0,6% pour les commerçants) mais d'une ampleur moindre que la revalorisation (+1,8%). L'effet de la pension moyenne est suffisamment fort pour faire

décroître en 2007 la masse des prestations de droit dérivé pour les commerçants. Il l'est moins chez les artisans en 2007, mais il risque à moyen terme d'infléchir l'évolution des prestations de droit dérivé.

Evolution des pensions moyennes réelles de l'avantage principal de droit dérivé en euros 2007, pour les nouveaux retraités (flux) et l'ensemble des retraités (stock)



Montant moyen mensuel de l'avantage principal de droit dérivé servi par les régimes de base

| | Artisans | | Commerçants | |
|----------------------------|----------|---------------------|-------------|---------------------|
| | 2007 | Evolution 2007/2006 | 2007 | Evolution 2007/2006 |
| Ensemble des bénéficiaires | 156 € | 0,8% | 173 € | 0,6% |
| Liquidants de l'année | 142 € | -10,4% | 162 € | 0,2% |

Les bénéficiaires sont présents au 31 décembre de l'année. Sources : RSI / DWH artisans et fichiers actuariels commerçants.

Récapitulatif : prestations de droit direct et de droit dérivé des régimes de base

| | Artisans | | Commerçants | |
|---|------------|-------------------------------|-------------|-------------------------------|
| | Année 2007 | Evolution 2007/2006 | Année 2007 | Evolution 2007/2006 |
| Droits directs | | | | |
| Masse des prestations contributives | 2 167 M € | 6,4% | 2 496 M € | 4,3% |
| Effectifs de retraités | 592 339 | 3,4% | 815 282 | 2,6% |
| Pension moyenne de l'avantage principal | 311 € | 2,8% | 271 € | 1,1% |
| Droits dérivés | | | | |
| Masse des prestations contributives | 417 M € | 3,0% | 577 M € | 1,3% |
| Effectifs de retraités | 242 069 | 1,5% | 278 770 | 0,5% |
| Pension moyenne de l'avantage principal | 156 € | 0,8% | 173 € | 0,6% |
| Revalorisation | 1,8% | 1,8% (en moyenne annuelle) | 1,8% | 1,8% (en moyenne annuelle) |

Sources effectifs : RSI / Observatoires artisans, RSI / Etats Rechea commerçants.

PRESTATIONS VIEILLESSE COMPLEMENTAIRES

Les régimes complémentaires constituent le deuxième étage du système d'assurance vieillesse géré par le RSI. En 2007, leurs prestations représentent 16% des prestations vieillesse du RSI. Ce sont des régimes en points du type de l'ARRCO.

Le régime complémentaire des artisans

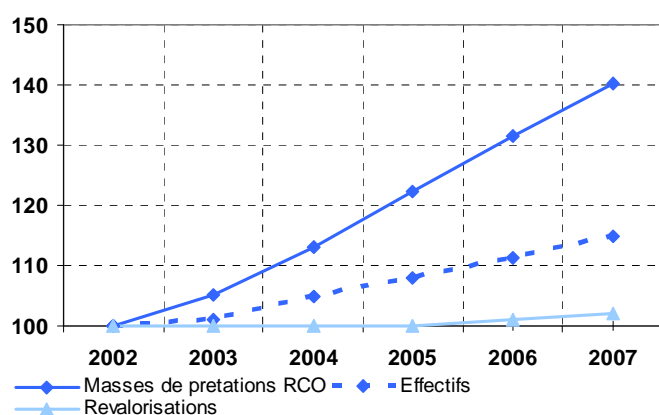
Le régime complémentaire obligatoire vieillesse des artisans (RCO) verse à ses pensionnés 751 M€, dont 87% au titre de droits directs.

Créé il y a une trentaine d'années, le régime est en passe d'achever sa montée en charge.

Les prestations contributives de droit direct s'infléchissent en 2007 même si elles poursuivent une forte croissance (+6,7% contre 7,6% en 2006). La revalorisation (+1,1%) joue peu car elle est intervenue en décembre 2007 au lieu du mois d'avril en 2006.

Ainsi, entre 2002 et 2007, la masse des pensions de droit direct a progressé de 40%, alors que les revalorisations furent gelées de 2003 à 2005 et limitées à 1% en avril 2006.

Evolution des masses de prestations et des effectifs de droit direct du régime complémentaire des artisans (base 100 : 2002)



Les effectifs du régime complémentaire des artisans connaissent les mêmes évolutions que le régime de base. Depuis 2003, le régime voit son nombre de retraités de droit direct augmenter du fait des possibilités de retraite anticipée (qui sont alignées sur celles du régime vieillesse de base) puis de l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby boom.

Néanmoins, tout titulaire d'une pension au régime de base de droit direct ne perçoit pas nécessairement de pension au régime complémentaire. Pour l'année 2007, 82% des bénéficiaires d'une pension de base touchent également une pension complémentaire. Cette part est même en diminution depuis 1997. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène : pour liquider une pension au RCO, il faut avoir acquis au moins 150 points (sinon il s'agit d'un versement forfaitaire unique et non d'une pension) et être à jour de ses cotisations (condition non requise dans le régime vieillesse de base et susceptible de disparaître en 2009).

Pour l'année 2007, les effectifs pensionnés de droit direct du régime complémentaire ont augmenté de 3,1%, l'effet démographique contribuant donc pour près de la moitié à la croissance des prestations.

Une croissance continue des pensions moyennes

En 2007, la pension moyenne de l'ensemble des titulaires de droit direct du régime complémentaire des artisans enregistre une hausse de +2,7% par rapport à l'année précédente et s'élève à 114 euros. Son augmentation est alimentée par les nouveaux retraités dont les pensions moyennes sont supérieures de 28% relativement à l'ensemble des retraités.

Montant moyen mensuel de l'avantage principal de droit direct servi par le régime complémentaire artisan

| | 2007 | Evolution 2007/2006 |
|----------------------------|-------|---------------------|
| Ensemble des bénéficiaires | 114 € | 2,7% |
| Liquidants de l'année | 146 € | 0,7% |

Sources : RSI / DWH artisans et fichiers actuariels commerçants.

Prestations servies par les régimes complémentaires en 2007

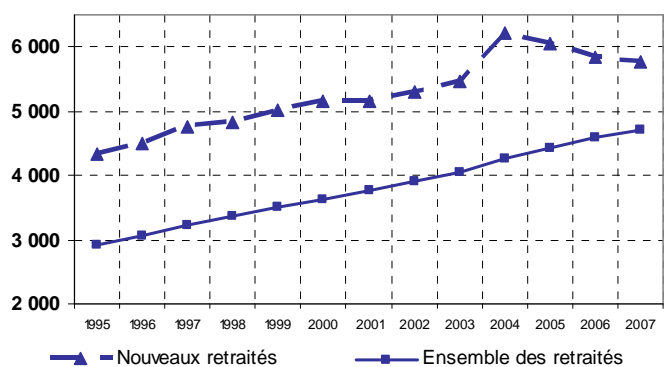
| Millions d'euros | Artisans RCO | | Commerçants NRCO | |
|---|--------------|---------------------|------------------|---------------------|
| | Année 2007 | Evolution 2007/2006 | Année 2007 | Evolution 2007/2006 |
| Prestations légales | 751 | 5,8% | 383 | 8,1% |
| dont pensions contributives de droit direct | 652 | 6,7% | 318 | 8,0% |
| dont pensions contributives de droit dérivé | 97 | 4,6% | 65 | 8,9% |

Sources : RSI / DCF

Cet écart relativement important est d'ailleurs illustré à travers l'évolution du nombre de points moyens servis aux retraités du RCO. Il se maintient sur la période récente et témoigne de la montée en charge du régime.

L'année 2004 a toutefois connu une hausse exceptionnelle, qui est la conséquence de la mise en place des retraites anticipées. Les bénéficiaires de départs en retraite avant 60 ans perçoivent en effet des pensions plus élevées que la moyenne. Les baisses des années suivantes sont la conjonction d'un retour à la tendance des dix dernières années et de la fin de la montée en charge du régime.

Evolution du nombre de points moyens servis aux retraités du RCO



Source : RSI / FNS artisans

Les points servis par le régime résultent à la fois des achats faits grâce aux cotisations payées et des points attribués gratuitement pour les périodes antérieures à la création du régime (1979). Aujourd'hui encore, le poids de ces droits gratuits reste important : 30% des points servis en 2007 relèvent des reconstitutions de carrière pour l'ensemble des retraités et 12% pour les nouveaux retraités. En effet, le régime continue d'attribuer des points pour des carrières antérieures à 1979.

En définitive, l'augmentation en 2007 des prestations de droit direct du régime complémentaire des artisans découle pour moitié de l'effet démographique et pour une autre moitié de l'évolution spontanée de la pension moyenne. La revalorisation intervenue en décembre 2007 pèse très peu dans cette évolution.

Les prestations de droit dérivé

Jusqu'en 2007, le régime complémentaire vieillesse attribue des pensions de réversion à partir de 55 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes (60 ans en cas d'inaptitude) et sans condition de ressource.

En 2007, les effectifs de droit dérivé au régime complémentaire des artisans sont stables par rapport à

2006, autour de 187 500 assurés. Les pensions moyennes contribuent principalement à la hausse des prestations de droit dérivé (+4,6%).

Montant moyen mensuel de l'avantage principal de droit dérivé servi par le régime complémentaire artisan

| | 2007 | Evolution 2007/2006 |
|----------------------------|------|---------------------|
| Ensemble des bénéficiaires | 43 € | 3,7% |
| Liquidants de l'année | 60 € | 3,2% |

Sources : RSI / DWH artisans et fichiers actuariels commerçants.

Le nouveau régime complémentaire des commerçants

Le nouveau régime complémentaire obligatoire des commerçants (NRCO) a été créé en 2004. Le nouveau régime par points reprend également les droits, dits reconstitués, de l'ancien régime des conjoints.

Un régime servant aujourd'hui essentiellement des droits reconstitués

Sur un montant total de 383 M€ de pensions versées par le régime complémentaire des commerçants, plus de 98% le sont au titre des droits repris.

Les charges de prestations de droit direct évoluent toujours rapidement à un rythme de 8,0% en 2007 par rapport à 2006. Cette évolution est bien sûr portée par la croissance des droits repris (+6,7%). Elle l'est aussi par celle des nouveaux droits NRCO, dont la masse est certes faible, mais en pleine montée en charge (+122%).

Par ailleurs, l'évolution des prestations tient compte d'une revalorisation des pensions de 1,8% au 1^{er} janvier 2007.

Effectif et montant moyen mensuel de l'avantage principal de droit direct pour le régime complémentaire commerçant au 31 décembre 2007, pour l'ensemble des retraités (stock) et les nouveaux retraités (flux)

| Type de droit | NRCO | Droit repris | Global | Evol. 2007/2006 | |
|---------------|-----------------|--------------|---------|-----------------|-------|
| Stock | Effectif | 36 512 | 211 184 | 232 747 | 7,6% |
| | Pension moyenne | 14€ | 120 € | 113 € | 0,4% |
| Flux | Effectif | 11 987 | 11 704 | 18 762 | 1,7% |
| | Pension moyenne | 22€ | 104 € | 83 € | -1,1% |

Sources : RSI / DWH artisans et fichiers actuariels commerçants.

En terme d'effectifs, la montée en charge des nouveaux droits NRCO se traduit par une hausse de plus de 50% des bénéficiaires de ces droits, quand le nombre des bénéficiaires de droits repris progresse à un rythme soutenu (+4,6%). Compte tenu des retraités cumulant les différents droits du régime NRCO, le nombre de bénéficiaires est de 232.747 (+7,6% par rapport à 2006).

Dans le même temps, la pension moyenne de ces bénéficiaires évolue faiblement (+0,4%), soit moins que la revalorisation (+1,8%). Elle est tirée vers le bas par l'arrivée de nouveaux retraités dont les pensions de droit repris diminuent (-1,9%).

Au final, la hausse des prestations de droit direct du régime complémentaire des commerçants en 2007 est principalement soutenue par la croissance des effectifs, la pension moyenne réelle diminuant sensiblement.

Il est à noter que ce régime peut verser des prestations au titre du Compte Minimum de Points, aux personnes ayant cotisé dans l'ancien régime des conjoints pendant au moins 15 ans, mais ne remplissant pas la condition matrimoniale nécessaire pour bénéficier de droits au titre d'un conjoint. Elles représentent 3,7M€ en 2007 (+38%) et concernent 9.853 individus.

Les pensions de droit dérivé

Les prestations du régime complémentaire des commerçants de droit dérivé connaissent aussi en 2007 une forte évolution (+8,9%).

Cette croissance est pour partie alimentée par la hausse des effectifs (+4%). On compte 89.569 pensionnés du régime complémentaire des commerçants au titre de la réversion. Les pensions moyennes progressent aussi fortement (+5%), même si elles intègrent une revalorisation des pensions de 1,8%.

Enfin, comme pour les prestations de droit direct, l'essentiel des droits versés est issu de droits repris de l'ancien régime des conjoints.

Effectif et montant moyen mensuel de l'avantage principal de droit dérivé pour le régime complémentaire commerçant au 31 décembre 2007, pour l'ensemble des retraités (stock) et les nouveaux retraités (flux)

| Type de droit | | NRCO | Droit repris | Global | Evol. 2007/2006 |
|---------------|-----------------|------|--------------|--------|-----------------|
| Stock | Effectif | 163 | 89 453 | 89 569 | 4,0% |
| | Pension moyenne | 6€ | 61€ | 61€ | 5,0% |
| Flux | Effectif | 39 | 5 218 | 5 247 | 0,3% |
| | Pension moyenne | 7€ | 73€ | 73€ | 6,6% |

Sources : RSI / DWH artisans et fichiers actuariels commerçants.

Récapitulatif : prestations des régimes complémentaires des artisans et des commerçants

| | Artisans | | Commerçants | |
|---|-------------------------|--------------------------------|-------------|-------------------------------|
| | Année 2007 | Evolution 2007/2006 | Année 2007 | Evolution 2007/2006 |
| Droits directs | | | | |
| Masse des prestations contributives | 652 M € | 6,7% | 318 M € | 8,0% |
| Effectifs de retraités | 486 220 | 3,1% | 232 747 | 7,6% |
| Pension moyenne de l'avantage principal | 114 € | 2,7% | 113€ | 0,4% |
| Droits dérivés | | | | |
| Masse des prestations contributives | 97 M € | 4,6% | 65 M € | 8,9% |
| Effectifs de retraités | 187 504 | 0% | 89 569 | 4,0% |
| Pension moyenne de l'avantage principal | 43 € | 3,7% | 61€ | 5,0% |
| Revalorisation | 1,1% (au 01/12/2007) | 0,34% (en moyenne annuelle) | 1,8% | 1,8% (en moyenne annuelle) |

Sources effectifs : RSI / Observatoires artisans, RSI / Fichiers actuariels commerçants

Directeur de la publication : Dominique Liger – Coordination éditoriale : Direction du Management des Ressources – Direction des Etudes et des Placements – Statistiques et Etudes Prospectives – Rédacteur : Johann Proust (johann.proust@le-rsi.fr)
Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.le-rsi.fr

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.le-rsi.fr dans la rubrique Publications / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles